

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze
Le dix-neuf juin à vingt et une heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, M. Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Bruno DELABARRE, Mme Martine VIEUBLED, Mme Martine POYER,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à Mme JADIN, Mme Laurence HAFEMEISTER à Mme ROUYÈRE, Mme Claudette DOS SANTOS donne procuration à M. DEBUE, M. Michel MONTFERMÉ à Mme CARUSO, Mme Isabelle HATIER donne procuration à M. AYACHE, Mme Françoise HALOT à Mme MESSAGER, M. Romain FISCHER à M. DUGARD, M. Paul Marie EDWARDS à M. DELABARRE, M. Marcel ROCHE à Mme POYER,

SECRETAIRE : M. Julien AYACHE

DATE DE CONVOCATION	13 JUIN 2014
DATE D’AFFICHAGE ORDRE DU JOUR	13 JUIN 2014
DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU	21 JUIN 2014
NOMBRE DE CONSEILLERS	29
NOMBRE DE PRESENTS	20
NOMBRE DE VOTANTS	29

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2014
- 2- Compte rendu des décisions du Maire
- 3- Budget supplémentaire Ville 2014
- 4- Budget supplémentaire Assainissement 2014
- 5- Tarifs des Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P.)
- 6- Demande de subvention : Plantations Pluriannuelle (2^{ème} tranche)
- 7- Demande de subvention : abribus
- 8- Demande de subvention : vidéoprotection
- 9- Demande de subvention auprès du Conseil Régional : terrain synthétique
- 10- Demande de subvention auprès du Conseil Général : terrain synthétique
- 11- CHEMIN DE SEINE : validation des tracés et inscription au plan départemental
- 12- Désignation des délégués « PLAINE D'AVENIR 78 »
- 13- Durée d'amortissement des véhicules d'occasion- modification

1- COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2014 2014/46

LE CONSEIL,

Lecture faite par Monsieur le Maire,

ADOpte le compte-rendu de la séance du 15 mai 2014

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

DE 2014/8 : DECISION de passer une convention avec UFA Saint-Philippe à MEUDON en vue de la prise en charge financière d'un apprenti pour un montant de 6 937,68 euros.

DE 2014/9 : DECISION d'attribuer le marché de travaux pour la réfection de la chaussée rue des Peupliers et rue des Acacias (entre la rue de Romilly et la rue Jean Jaurès) à la société EUROVIA Montesson pour un montant de 129 094 euros HT.

3- BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE 2014 2014/47

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Travaux en date du 15 juin 2014,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans son rapport sur le budget supplémentaire de la Ville de l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire de la ville pour l'exercice 2014 se répartissant comme suit :

Section fonctionnement : 184 392,49 €

Section investissement : 3 489 597,51 €
(dont **767 000,00 €** en dépenses nouvelles)

Cette délibération est prise à l'**unanimité des suffrages exprimés** par 27 voix pour et 2 abstentions (M. ROCHE, Mme POYER) en séance, les jour, mois et an susdits.

4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2014 2014/48

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Travaux en date du 15 juin 2014,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans son rapport sur le budget supplémentaire de l'assainissement de l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire Assainissement pour l'exercice 2014 se répartissant comme suit :

Section fonctionnement : 25 750,43 €

Section investissement : 151 369,52 €
(dont **36 400,00 €** en dépenses nouvelles)

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

5- TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (T.A.P.) 2014/49

La réforme des rythmes scolaires sera mise en place en septembre prochain. Après concertation avec les directrices d'écoles et les représentants élus des parents, les cours cesseront à 15h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un bilan sera réalisé en fin d'année afin de décider d'une évolution éventuelle de cette organisation pour les prochaines années.

La Mairie mettra en place des activités périscolaires (T.A.P.) pour les élèves qui resteraient à l'école. De plus, suite à l'ouverture des classes le mercredi matin, les restaurants scolaires seront ouverts ce jour-là, dont l'organisation sera définie en fonction des effectifs.

Les activités Périscolaires et la cantine du mercredi devront faire l'objet d'une inscription préalable selon les modalités précisées aux parents avant la fin de la présente année scolaire.

La mise en place de cette réforme engendre de nombreuses difficultés pour le Mesnil le Roi, comme pour la plupart des communes : manque d'animateurs disponibles et compétents, de locaux adaptés, équipements sportifs éloignés des écoles, charge financière globale évaluée à plus de 150 000 €.

Pour éviter que cette charge financière soit reportée sur la fiscalité communale et pour responsabiliser les parents, il est proposé au Conseil d'établir un tarif de participation à ces T.A.P. selon le même principe de quotient que pour les études ou la garderie qui se déroulent après 16H30,

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs comme suit :

Plein tarif : 16 € par mois

½ tarif : 8 €

¼ tarif : 4 €

Cette délibération est prise à la **majorité des suffrages exprimés** par 27 voix pour et 2 contre (M. ROCHE, Mme POYER) en séance, les jour, mois et an susdits

6- DEMANDE DE SUBVENTION : PLANTATIONS PLURIANNUELLE (2^{ème} tranche) 2014/50

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'un diagnostic phytosanitaire des arbres avait été réalisé par l'Office National des Forêts.

Il en ressortait que le patrimoine arboré de la Ville était en mauvais état général et qu'il représentait peu d'intérêt que ce soit d'un point de vue esthétique ou ornemental. De plus dans certains cas il pouvait représenter un danger pour les personnes et leurs biens étant donné le très mauvais état sanitaire de certains sujets.

Une planification avait donc été fixée en 2010 et par délibération en date du 8 avril 2010, Le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la subvention de la Région au titre de la 1^{ère} tranche du plan pluriannuel de plantations d'arbres.

Monsieur Le Maire précise que l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France peut subventionner les projets de plan pluriannuel de plantations d'arbres à hauteur de 20 % d'un plafond de 1 885 euros H.T. par arbre.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la deuxième tranche de travaux,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France,

S'ENGAGE à faire connaître notamment par des panneaux que la plantation s'est faite avec le concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France,

S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'entretien et le plan de gestion des plantations,

DONNE DELEGATION au Maire pour signer la convention d'aide financière à passer avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

7- DEMANDE DE SUBVENTION : ABRIBUS

2014/51

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que chaque année le Département effectue la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Elles sont affectées à la réalisation d'aménagements :

- soit au titre des transports en commun (implantation d'abribus)
- soit au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes.

Monsieur Le Maire propose de solliciter la dite subvention au titre des transports en commun pour l'aménagement d'abribus avenue de la République côté pair et impair pour un montant total H.T de 6 039 € X2 soit 12 078 € H.T

Il précise que le plafond de la dépense subventionnable est de 11 400 € H.T. et le taux de la subvention de 80 %, soit un montant maximum de 9 120 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibérer,

DECIDE de solliciter la dite subvention au titre des transports en commun pour l'aménagement d'abribus Avenue de la République.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

8- DEMANDE DE SUBVENTION : VIDÉOPROTECTION

2014/52

Monsieur le Maire informe Le Conseil d'incidents graves et répétés que nous avons à connaître dans et autour du complexe sportif des Grands Champs ainsi que dans et autour du groupe scolaire Jean Jaurès.

Dans les deux cas nous avons à déplorer des occupations intempestives des lieux avec dégradations volontaires (escalade de clôtures- colle dans les serrures- ouverture des skydoms- effraction des portes de sécurité- bris de pare-brise sur les parkings...)

Il devient absolument nécessaire de sécuriser ces équipements et de prévenir cette délinquance afin d'assurer la tranquillité publique.

Le coût total des installations de vidéoprotection est estimé à 25 226 € H.T.

Nous avons la possibilité de solliciter une subvention au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance pour tout projet s'inscrivant dans le cadre de la vidéoprotection.

Les programmes d'actions concernés peuvent être subventionnés sur la base d'un taux compris entre 20 % et 40 % du montant des travaux.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibérer,

AUTORISE l'installation de la vidéoprotection pour un montant de 25 226 € H.T

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'équipement du centre sportif rue des Grands Champs et du groupe scolaire Jean Jaurès.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2014/53

9- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL : TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Monsieur Le Maire informe le Conseil du projet de transformer le terrain de football stabilisé en synthétique au stade « Maurice Rein » rue du Général Leclerc.

Il précise que La commune peut solliciter une aide auprès du Conseil Régional et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Il précise que le CNDS exige l'homologation des installations dans leur ensemble, ce qui entraîne la mise aux normes de l'éclairage et des vestiaires.

Le montant des travaux du terrain a été estimé à 450 000 € H.T.
Le montant des travaux d'éclairage à 85 000 € H.T.
Le montant des travaux d'extension des vestiaires à 12 000 € H.T.
Le montant des honoraires pour la maîtrise d'ouvrage à 25 000 € H.T.

Le montant de l'opération s'élèverait à 572 000 € H.T.

L'aide du Conseil Régional est égale à un taux de base plafonné à 20 % appliqué sur les montants plafonnés suivants :

- 800 000 € H.T pour la création d'un terrain synthétique
- 75 000 € H.T pour la réalisation d'un éclairage
- 500 000 € H.T pour l'extension de vestiaires

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibérer,

DONNE SON ACCORD pour effectuer les travaux :

- de transformation du terrain de football stabilisé en synthétique
- de mise aux normes de l'éclairage et des vestiaires.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter :

- l'aide financière du Conseil Régional
- l'aide financière du Centre National pour le Développement du Sport

Cette délibération est prise à la **majorité des suffrages exprimés** par 26 voix pour et 3 contre (M. DELABARRE, Mme VIEUBLED, M. EDWARDS) en séance, les jour, mois et an susdits.

10- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL : TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Monsieur Le Maire informe Le Conseil de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général pour la transformation du terrain de football stabilisé « Maurice Rein » rue du Général Leclerc en synthétique, en contrepartie de la signature par la collectivité d'une convention de mise à disposition gratuite des équipements sportifs communaux aux collèges relevant de leur ressort territorial.

Le coût total des travaux Hors taxe est estimé à 450 000 € H.T.

Le montant de la subvention est de 40 % d'une dépense subventionnable de 300 000 € H.T. soit 120 000 € maximum

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibérer,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général

APPROUVE le projet et les termes de la convention de mise à disposition gratuite de l'équipement au Collège Jean Cocteau à MAISONS-LAFFITTE conditionnant le financement du département (ci-jointe)

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

11- CHEMIN DE SEINE : Validation des tracés

Monsieur Le Maire expose le projet de création d'itinéraires de randonnée.

Il informe Le Conseil municipal de la législation qui a permis au Département des Yvelines de réaliser un Plan Départemental pour protéger et éventuellement aménager les sentiers de randonnée.

Il précise également au Conseil qu'à la suite des consultations et échanges effectués auprès de l'ensemble des collectivités et acteurs riverains du fleuve au cours de l'année 2013 le Conseil Général a approuvé le 29 novembre dernier, les projets de tracés du chemin de Seine.

S'inscrivant dans le cadre du plan « Yvelines Seine » voté le 3 février 2012, ce projet a pour ambition de développer un réseau de circulations douces pédestres et cyclables pour découvrir la Seine et sa vallée, et de constituer un véritable fil conducteur entre tous les sites, projets et acteurs qui contribuent à sa valorisation.

Le projet Chemin de Seine s'appuie également sur l'action structurante du Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

Afin de poursuivre la collaboration engagée avec notre commune dans le cadre de la précédente mandature municipale et souhaitant concrétiser au plus tôt les itinéraires du Chemin de Seine au profit du développement et de l'attractivité des territoires traversés, nous devons nous inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR).

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 361-1 du code de l'environnement,

Vu les articles L121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre des chemins et terrains désignés ci-après :

- Chemin de l'île Laborde
- Chemin de contre-halage
- La Prairie (RNR)

conformément à la carte annexée à la présente délibération.

S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au Plan Départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution que sera proposé au Département des Yvelines ;

S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien ;

S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une révision ou de son élaboration ;

CONFIRME la désignation du SMSO en qualité de maître d'ouvrage

AUTORISE Monsieur Le Maire à négocier si nécessaire les conventions de passage avec les propriétaires privés concernés

AUTORISE Monsieur Le Maire, en tant que de besoin, à signer tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter le soutien financier du Département au titre des dispositifs d'aides pour les projets locaux de circulations douces ou l'aménagement des sentiers de randonnée pédestre.

M. Jean-Claude GUEHENNEC déclare ne pas vouloir participer au vote

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

12- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS « PLAINE D'AVENIR 78 »

2014/56

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que la Ville a adhéré à l'association « Plaine d'Avenir 78 » en 2013.

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués pour cette association.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme délégués à l'association « PLAINE D'AVENIR 78 »

- Monsieur DEBUE Pierre
- Madame JADIN Franziska

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2014/57

13- DURÉE D'AMORTISSEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION- modification

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'aujourd'hui la durée d'amortissement pour les voitures est de 7 ans, pour les camions et le car de 15 ans

Il propose de réduire la durée d'amortissement pour les voitures d'occasion à 3 ans et les camions et le car d'occasion à 7 ans.

Le Conseil,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à réduire la durée d'amortissement pour les voitures d'occasion à 3 ans et pour les camions et le car d'occasion à 7 ans.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, le jour, mois et an susdits.

Délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2014

2014/46	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
2014/47	BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE 2014
2014/48	BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2014
2014/49	TARIFS TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (T.A.P)
2014/50	DEMANDE DE SUBVENTION : PLANTATIONS PLURIANNUELLE (2 ^{ème} tranche)
2014/51	DEMANDE DE SUBVENTION : ABRIBUS
2014/52	DEMANDE DE SUBVENTION : VIDÉOPROTECTION
2014/53	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL : TERRAIN SYNTHÉTIQUE
2014/54	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL : TERRAIN SYNTHÉTIQUE
2014/55	CHEMIN DE SEINE : Validation des tracés
2014/56	DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS « PLAINE D'AVENIR 78 »
2014/57	DURÉE D'AMORTISSEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION- modification